

DOCUMENT A

Demande du producteur
concernant la majoration tarifaire

A renvoyer impérativement **avant la mise en service** à :

REGIE D'ELECTRICITE DE NIEDERBRONN – REICHSHOFFEN
Service des Obligations d'Achat Photovoltaïque
44, rue du Chemin de Fer
67110 REICHSHOFFEN

Votre demande doit être accompagnée du **certificat** dont le modèle est en DOCUMENT B.

Je soussigné(e) le producteur (Nom, prénom ou dénomination sociale) :

Coordonnées téléphoniques :

Adresse mail :

Demeurant au/dont le siège social est :

.....

Demande une majoration tarifaire pour l'installation photovoltaïque avec les caractéristiques suivantes :

- Adresse de l'installation :
.....
- Numéro SIRET (si personne morale) :
- Puissance crête de l'installation :

Le taux de majoration demandé est de (cocher 5% ou 10%) :

5%

10 %

De plus j'atteste sur l'honneur que la Demande Complète de Raccordement attachée au présent CRAE ou CARD est la première demande de raccordement pour l'installation de production susmentionnée.

Pour bénéficier d'une majoration j'ai pris connaissance des obligations précisées dans l'arrêté du 7 janvier 2013 et suis informé(e) que des contrôles complémentaires pourront par ailleurs être réalisés après la mise en service.

Pour valoir ce que de droit.

Le à

Signature du producteur :

DOCUMENT B

Certificat
concernant la majoration tarifaire

A renvoyer impérativement **avant la mise en service** à :

REGIE D'ELECTRICITE DE NIEDERBRONN – REICHSHOFFEN
Service des Obligations d'Achat Photovoltaïque
44, rue du Chemin de Fer
67110 REICHSHOFFEN

Document à joindre à toute demande de majoration tarifaire (cf. Document A), sauf si votre installateur vous a déjà remis un Certificat respectant les conditions de l'arrêté.

Je soussigné(e) :

Agissant pour le compte de l'organisme certificateur (Nom de l'organisme)

Situé : (Adresse de l'organisme)

(Cocher l'une des 3 options suivantes)

disposant d'une accréditation délivrée par le COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI, référence n°

disposant d'une accréditation délivrée par, instance nationale d'accréditation de (Indiquer le pays), Etat membre de l'Union Européenne, membre de la coopération européenne pour l'accréditation et ayant signé des accords de reconnaissance mutuelle multilatéraux concernant la certification considérée

non encore accrédité pour la certification considérée et ayant déposé une demande d'accréditation dont le Comité français d'accréditation a admis la recevabilité

I) Atteste que : (cocher l'option 1 ou l'option 2) :

Option 1 : les modules photovoltaïques sont en silicium cristallin et leur caractère d'identification est

Si l'option 1 est cochée, cocher une des 5 cases suivantes et compléter les pointillés correspondants :

toutes les étapes du processus de transformation des plaquettes de silicium aux cellules des modules photovoltaïques de l'installation ont été réalisées sur un site de production installé au sein de l'Espace Economique Européen ; les modules photovoltaïques ont utilisé des plaquettes de silicium dont la référence est (Référence devant comporter le caractère – numéro ou lettre – d'identification unique de site de fabrication des plaquettes) et ont utilisé des cellules dont la référence est (Référence devant comporter le caractère – numéro ou lettre – d'identification unique du site de fabrication des cellules)

toutes les opérations de soudage des cellules, d'assemblage et de lamination des cellules et des tests électriques des modules photovoltaïques de l'installation ont été réalisées sur un site de production au sein de l'Espace Economique Européen ; les modules photovoltaïques ont utilisé des cellules dont la référence est (Référence devant comporter le caractère – numéro ou lettre – d'identification unique du site de fabrication des cellules) et ont été assemblés sur le site d'assemblage dont le caractère – numéro ou lettre – d'identification unique est

toutes les étapes du processus de transformation des plaquettes de silicium aux cellules des modules photovoltaïques de l'installation ont été réalisées sur un site de production installé au sein de l'Espace Economique Européen et toutes les opérations de soudage des cellules, d'assemblage et de lamination des cellules et de tests électriques des modules photovoltaïques de l'installation ont été réalisées sur un site de production installé au sein de l'Espace Economique Européen ; les modules photovoltaïques ont utilisé des plaquettes de silicium dont la référence est (Référence devant comporter le caractère – numéro ou lettre – d'identification unique de site de fabrication des plaquettes) ; ont utilisé des cellules dont la référence est (Référence devant comporter le caractère – numéro ou lettre – d'identification unique du site de fabrication des cellules) et ont été assemblés sur le site d'assemblage dont le caractère – numéro ou lettre – d'identification unique est

DOCUMENT B

toutes les étapes du processus de transformation des plaquettes de silicium aux cellules des modules photovoltaïques de l'installation ont été réalisées sur un site de production installé au sein de l'Espace Economique Européen et toutes les étapes du processus de transformation des lingots de silicium aux plaquettes de silicium des modules photovoltaïques de l'installation ont été réalisées sur un site de production installé au sein de l'Espace Economique Européen ; les modules photovoltaïques ont utilisé des plaquettes de silicium dont la référence est (Référence devant comporter le caractère –numéro ou lettre – d'identification unique de site de fabrication des plaquettes) et ont utilisé des cellules dont la référence est (Référence devant comporter le caractère –numéro ou lettre – d'identification unique de site de fabrication des cellules)

toutes les opérations de soudage des cellules, d'assemblage et de lamination des cellules et de tests électriques des modules photovoltaïques de l'installation ont été réalisés sur un site de production installé au sein de l'Espace Economique Européen et toutes les étapes du processus de transformation des lingots de silicium aux plaquettes de silicium des modules photovoltaïques de l'installation ont été réalisées sur un site de production installé au sein de l'Espace Economique Européen ; les modules photovoltaïques ont utilisé des cellules dont la référence est (Référence devant comporter le caractère –numéro ou lettre – d'identification unique de site de fabrication des cellules) et ont été assemblés sur le site d'assemblage dont le caractère – numéro ou lettre – d'identification unique est

OU

Option 2 : les **modules photovoltaïques sont en couche mince** et ont été assemblés sur le site d'assemblage dont le caractère – numéro ou lettre – d'identification unique est ; les étapes de préparation des supports adéquats, de déposition des différentes couches de semi-conducteur sur lesdits supports, de constitution des cellules, de constitution des modules et de tests électriques du module ont toutes été réalisées sur un site de production installé au sein de l'Espace Economique Européen.

II) Atteste que :

Les sites de production de l'installation photovoltaïque mentionnés ci-dessous sont :

..... (Nom du site 1)

..... (Adresse du site 1)

..... (Caractères d'identification uniques du site 1 – numéro ou lettres)

Audité pour la dernière fois sur le site à la date du

Réalisant les étapes de production

..... (Nom du site 2)

..... (Adresse du site 2)

..... (Caractères d'identification uniques du site 2 – numéro ou lettres)

Audité pour la dernière fois sur le site à la date du

Réalisant les étapes de production

..... (Nom du site 3)

..... (Adresse du site 3)

..... (Caractères d'identification uniques du site 3 – numéro ou lettres)

Audité pour la dernière fois sur le site à la date du

Réalisant les étapes de production

Ces sites sont localisés dans l'Espace Economique Européen.

III) Atteste que :

Pour chacune des conditions faisant l'objet de la certification, un audit sur site a été effectué moins d'un an avant la date d'émission du présent certificat sur chacun des sites de production, que cet audit mentionne les opérations de production qui ont été réalisées sur le site et atteste que les opérations ont été entièrement réalisées sur le site considéré et que cet audit vérifie la conformité entre la quantité de matériaux en entrée du site de production et la quantité de produits finis en sortie de celui-ci.

Pour valoir ce que de droit.

Le à

Cachet et signature du représentant de l'organisme certificateur :

DOCUMENT C

A renvoyer impérativement **avant la mise en service à :**

REGIE D'ELECTRICITE DE NIEDERBRONN – REICHSHOFFEN

Service des Obligations d'Achat Photovoltaïque

44, rue du Chemin de Fer

67110 REICHSHOFFEN

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Etablie au titre de l'arrêté du 7 janvier 2013 portant majoration des tarifs de l'électricité produite par certaines installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visées au 3° de l'article 2 du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000.

L'apposition du visa ci-contre a pour objet de confirmer l'affirmation de l'installateur qu'il a, sous sa seule responsabilité, procédé à l'autocontrôle de l'ouvrage concernant le point ① de la présente attestation (installation de modules correspondant au certificat joint à cette attestation). Le visa peut être conditionné au préalable à un contrôle aléatoire sur site portant sur un échantillon des panneaux photovoltaïques pour vérifier l'adéquation des modules avec les caractéristiques indiquées sur le certificat

Cadre réservé au visa de l'organisme d'inspection

Référence de l'organisme chargé du visa :

NOM : Adresse :

Accréditation COFRAC pour la norme NF EN/ISO CEI 17020 n°

Accréditation équivalente délivrée par instance nationale d'accréditation de (pays), Etat membre de l'Union Européenne, membre de la coopération européenne pour l'accréditation et ayant signé les accords de reconnaissance mutuelle couvrant la certification considérée.

L'installateur ci-dessous soussigné

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mobile :

Télécopie :

@mail :

SIRET :

Chantier

Nom du client :

Adresse :

Code postal : Commune :

Nombre de modules PV :

Référence et n° de série:

des modules¹ :

① Atteste que l'installation respecte les dispositions de l'arrêté du 7 janvier 2013 portant majoration des tarifs de l'électricité produite par certaines installations photovoltaïques. Les modules installés sur le chantier indiqué ci-dessus sont bien en totalité ceux pour lesquels le certificat joint a été établi ;

② Atteste que l'intégration au bâti ou l'intégration simplifiée au bâti a été réalisée dans le respect des règles d'éligibilité mentionnées dans l'arrêté du 4 mars 2011 modifié fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visées au 3° de l'article 2 du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000 modifié ;

③ atteste que les ouvrages exécutés pour incorporer l'installation photovoltaïque dans le bâtiment ont été conçus et réalisés de manière à satisfaire l'ensemble des exigences auxquelles ils sont soumis, notamment les règles de conception et de réalisation visées par les normes NF DTU, des règles professionnelles ou des évaluations techniques (avis technique, dossier technique d'application, agrément technique européen, appréciation technique expérimentale, Pass'Innovation, enquête de technique nouvelle), ou toutes autres règles équivalentes d'autres pays membre de l'Espace Economique Européen.

④ A connaissance qu'un contrôle sur site peut être réalisé de manière aléatoire et suis parfaitement conscient que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part est susceptible d'exposer mon client et moi-même à des sanctions, notamment pénales ;

⑤ Accepte les conditions générales de délivrance du visa de l'organisme d'inspection applicables au jour de signature de la présente attestation ;

⑥ S'engage à adresser au moins 15 jours avant le début des travaux cette attestation et le certificat à l'organisme d'inspection.

Cachet et signature de l'installateur →

Date :

Nom du soussigné :

Adresser cette attestation et le certificat mentionné à l'article 2 de l'arrêté du 07 janvier 2013 à l'organisme d'inspection.

¹ Les références peuvent figurer sur une page annexée à la présente attestation. Dans ce cas, écrire « en pièce jointe »

DOCUMENT D

Attestation sur l'honneur de l'installateur du système photovoltaïque

A renvoyer impérativement **avant la mise en service** à :

REGIE D'ELECTRICITE DE NIEDERBRONN – REICHSHOFFEN

Service des Obligations d'Achat Photovoltaïque

44, rue du Chemin de Fer

67110 REICHSHOFFEN

Je soussigné(e) :

Adresse du siège social de l'entreprise :

.....

Atteste sur l'honneur, en ma qualité d'installateur du système photovoltaïque objet du contrat d'achat demandé

par le producteur (Nom, prénom ou dénomination sociale) :

Demeurant au/dont le siège social est :

.....

Et dont l'installation de production est située (adresse complète) :

.....

Que

- L'intégration au bâti ou l'intégration simplifiée au bâti a été réalisée dans le respect des règles d'éligibilité mentionnées dans l'arrêté du 4 mars 2011 modifié fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visées au 3° de l'article 2 du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000 modifié ;
- Les ouvrages exécutés pour incorporer l'installation photovoltaïque dans le bâtiment ont été conçus et réalisés de manière à satisfaire l'ensemble des exigences auxquelles ils sont soumis, notamment les règles de conception et de réalisation visées par les normes NF DTU, des règles professionnelles ou des évaluations techniques (avis technique, dossier technique d'application, agrément technique européen, appréciation technique expérimentale, Pass'Innovation, enquête de technique nouvelle), ou toutes autres règles équivalentes émanant d'autres pays membres de l'Espace Economique Européen.

Pour valoir ce que de droit.

Le à

Cachet et signature de l'installateur :

